N° : 2024_12_16_22

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 005-210500617-20241216-2024_12_16_22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2024

OBJET :

Subventions à divers associations et organismes N°1/2025 - Domaine éducatif

Étaient présents :
M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :
M. Olivier PAUCHON procuration à M. Vincent MEDILI, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le rapporteur expose :

Des associations nous ont demandé une aide financière afin de mener à bien des projets intéressants dans le domaine éducatif pour les Gapençaises et Gapençais.

Le dossier ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 3 décembre 2024.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions ci-jointes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42
- SANS PARTICIPATION : 1
M. Fabien VALERO

Le Maire

Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Claude BOUTRON

Transmis en Préfecture le : 18 DEC 2024
Affiché ou publié le : 18 DEC 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

SUBVENTIONS N°1/2025

C.M. du 16/12/2024

	ASSOCIATIONS EDUCATIVES	Activité de l'association	Objet de la Demande	Montant de la demande 2025	Subvention accordée 2025	Total des subventions accordées 2024
1	Los Amics de la Calandreta Gapiana (Convention 2025-2030 votée au CM du 06/12/2024)	Ecole privée avec enseignement de la langue occitane	Subvention de fonctionnement	20 058,00	20 058,00	20 196,00
2	Organe de gestion de l'école du Saint Cœur (Convention 2025-2030 votée au CM du 06/12/2024)	Ecole privée	Subvention de fonctionnement	200 175,00	200 175,00	203 904,00
3	Organe de gestion de l'école Ste Jeanne d'Arc (Convention 2025-2030 votée au CM du 06/12/2024)	Ecole privée	Subvention de fonctionnement	173 736,00	173 736,00	164 397,00
4	Université Aix-Marseille (Convention 2024-2026 votée au CM du 08/12/2023)	Enseignement supérieur	Subvention de fonctionnement	113 000,00	113 000,00	113 000,00
			TOTAL		**506 969,00€**	

Nombre de subventions votées : 4